

Pays : Sénégal

Projet : Appui à l'amélioration de la gestion du foncier « Sen Souf »

Concours genre 2022

Contribution du projet « Seen suuf » Appui à l'amélioration de la gestion du foncier

1. Promotion de l'égalité de genre

Éléments permettant de comprendre le contexte général du pays et son évolution

La *loi 64-46 du 17 Juin 1964 relative au domaine national* sénégalais stipule que les femmes et les hommes ont des droits égaux en ce qui concerne l'accès aux ressources foncières et naturelles ainsi que le contrôle de ces dernières.

Les pratiques foncières au Sénégal sont largement tributaires des coutumes et traditions et moins du droit positif régissant la gestion foncière. Il est donc noté un décalage entre les textes et les pratiques locales. En effet, la gouvernance foncière est très décentralisée dans le pays (code général des collectivités territoriales 2013). Les décisions relatives à la terre sont prises au niveau local et souvent, les pratiques coutumières et traditionnelles où les femmes héritent rarement de la terre, prennent le dessus sur les lois. La terre est en général une propriété familiale gérée par le chef de famille, qui est habituellement un homme. Pour pallier ces problèmes que rencontrent les femmes sénégalaises en général et les femmes rurales en particulier, des politiques nationales, telles que la SNEEG¹, la loi agro-sylvo-pastorale (2004), la constitution du 22 Janvier 2001 qui défend l'égalité hommes/ femmes, l'introduction des cellules genres au niveau des ministères, renforcent la politique de discrimination positive en faveur des femmes. L'objectif visé par l'Etat du Sénégal est d'aller résolument vers une mise en cohérence des normes nationales et internationales.

Avec l'adoption de la **nouvelle Stratégie genre** de la GIZ, la signature des Principes d'autonomisation des femmes de l'ONU et le développement de sa structure genre, la GIZ s'est clairement positionnée comme un acteur important du développement et un partenaire fiable dans la mise en œuvre du Programme 2030, dans la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, dans le Plan d'action de l'UE en faveur de l'égalité des sexes 2021-2025 et dans la Stratégie de réforme du BMZ 2030. C'est dans ce cadre que la coopération allemande à travers son projet « seen suuf » en collaboration avec l'Etat du Sénégal apporte sa contribution à la sécurisation du patrimoine foncier des régions de Kaffrine et de Kaolack. « Seen suuf » met un accent particulier à l'accès des femmes, des jeunes et des éleveurs-pasteurs au foncier au niveau de dix-sept communes de ces régions du Sénégal.

Les différents résultats attendus du projet « Seen Suuf » à court, moyen et long terme de 2021 – 2024 » sont :

- 169413 femmes sécurisées dans leurs droits fonciers

¹ Stratégie Nationale pour la promotion de l'Egalité et l'Equité de Genre 2016-2026

- 85 femmes travaillant pour les services déconcentrés ou le secteur privé et ayant suivi des formations continues ont exécuté chacune 3 des procédures de sécurisations foncières
- 2720 femmes vivant dans communes et ayant participé aux actions de sensibilisations et de formations continues ont amélioré leurs capacités à exercer des droits fonciers et à mettre en valeur leur terre
- 17 groupes de femmes au moins seront appuyés dans la mise en valeur de leurs terres sécurisées par le projet
- 17 commissions domaniales sont élargies aux femmes

2. Prise en compte du genre en tant que critère de qualité de notre travail

Dans le projet « Seen Suuf » les femmes occupent une place de choix dans l'équipe techniques. En effet trois profils genre, tous des femmes assurent le poste de Responsable des Marchés et de Conseillères Techniques en foncier genre. En plus de cela, le cabinet recruté par le projet, pour la sensibilisation axée sur le genre a également une bonne représentation de femmes avec une cheffe de mission, une spécialiste en foncier et une juriste dans leur équipe. Cette prise en compte de la dimension genre se reflète également par le taux de participation des femmes dans la mise en œuvre des activités du projet.

3. Genre et suivi axé sur les résultats

Bien que le projet ayant démarré timidement en mai 2021 à cause de la covid19, le projet SEEN SUUF a pu atteindre les résultats suivants :

- 48% de femmes ont participé aux activités de partage et de sensibilisation genre du projet « Seen Suuf » ;
- 20% de femmes ont participé aux ateliers régionaux de Kaolack et Kaffrine en octobre 2021 ;
- 24% de femmes ont participé aux missions de visites et de partage du projet avec les acteurs clés dans les communes en novembre 2021.



Figure 1: atelier de sensibilisation sur le projet

Les entretiens lors de ces différentes missions renseignent que la quasi-totalité des délibérations sont au nom des hommes et que les femmes accèdent, le plus souvent, collectivement à la terre.



Figure : 2entretien avec l'autorité administrative

Ces missions ont permis :

- aux 17 communes de donner leur engagement pour faciliter l'accès des femmes et des jeunes au foncier ;
- aux représentantes des femmes, des éleveurs, des jeunes de s'engager à porter le plaidoyer ensemble leur accès à la terre ;
- de mettre en exergue la transversalité du genre dans les différentes activités du projet de « seen suuf »

Au niveau de l'équipe du projet « seen suuf », la stratégie d'intervention prend en compte la promotion du genre pour l'accès et le contrôle des terres

4. Coopération

Pour une large promotion de l'égalité de genre, nous collaborons avec un cabinet de sensibilisation genre et foncier afin de faciliter la compréhension des acteurs des objectifs et indicateurs du projet. L'implication des ministères dans le projet, des autorités administratives, politiques, coutumières et locales, les services techniques déconcentrés de l'Etat, des leaders paysans, des pasteurs, de la société civile (GPF, ASC, OP...) constitue un modèle de partenariat qui prend en compte tous les échelons de la gouvernance foncière. Le défi majeur du foncier dans ces régions c'est de surmonter la résistance des coutumes et traditions qui sont très discriminatoires au genre.

Les approches telles que le choix du projet de travailler avec tous les acteurs en tenant compte des couches vulnérables (les femmes, les jeunes et les pasteurs), l'implication des femmes dans les commissions domaniales lors des missions de sélection des communes et des diagnostics communaux se sont révélés positives et ont concouru à l'acceptation du projet par les populations.

Les différentes missions ont révélé que l'accès des femmes au foncier est davantage un problème social voire culturel qu'un problème juridique. Les modes d'acquisition des terres par les femmes dans ces régions sont généralement le don ou l'emprunt auprès de leurs époux, chefs de ménage et propriétaires traditionnels des terres. En cas de refus du mari, la femme est confrontée à des problèmes d'accès à la terre au niveau du village car cela influence souvent les chefs de village et les autres détenteurs à rejeter leur demande. C'est donc au niveau des communautés que ce problème se règle avec l'implication de tous les acteurs qui doivent être davantage sensibilisés pour faciliter l'exercice des droits des femmes et des jeunes au niveau local.



Figure 3 : atelier de partage avec les autorités

C'est pourquoi le projet « Seen Suuf » accorde une importance particulière à la sensibilisation, à la tenue de réunions multi-acteurs et à la communication à travers les médias communautaires.

Pour mieux promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, le projet adopte une approche qui consiste à appuyer les femmes à la mise en valeur des terres régularisées. Cette stratégie permet de sensibiliser sur la perception négative du genre afin de mieux transformer les relations afin de surmonter les inégalités.

Les régions de Kaolack et de Kaffrine sont des régions à forte dominance agroforestière. L'utilisation des ressources naturelles est souvent source de conflit entre communes voisines, entre éleveurs agriculteurs sachant que dans ces communes les femmes ont aussi des difficultés pour pâturer leurs chèvres. A cela s'ajoute la disparition des bois villageois qui permettent aux femmes de trouver du bois de chauffe. A cet effet, le projet « Seen Suuf » a fait des diagnostics qui ont permis de comprendre que les POAS s'imposent pour une gestion durable et paisible de l'espace foncier et des conflits entre les différents usagers. L'initiative du projet concernant la mise en place des POAS est alors venue combler les lacunes de la loi sur le domaine national avec une répartition et réglementation des usages de la terre en tenant compte de la dimension genre.

L'équipe du projet « seen suuf » est composée d'experts de profils variés. Par l'efficacité, l'efficience et la pertinence des mesures et stratégies, des résultats à court, moyen et long terme sont attendus :

- Formation des collègues du projet « seen suuf » avec comme support les essentiels de genre.
- Partage d'expériences-genre entre collègues à travers un thé débat organisés séquentiellement ;
- Des ateliers de partage, de sensibilisation et de formation de tous les acteurs, conformément au plan d'action opérationnel et de déploiement du projet, permettront l'atteinte des indicateurs
- Organiser des fora villageois, communautaires afin d'impliquer tous les acteurs clés ;
- Renforcement de capacité des acteurs déconcentrés et décentralisés des régions et communes avec des commissions pertinentes sur les questions de genre et fonciers.
- Des formations seront dispensées en continu aux femmes, aux jeunes et aux pasteurs ;
- Appuyer la mise en place des comités paritaires au niveau des zones.
- Un inventaire des droits permettra de mesurer l'aspect genre.